

Livre collectif Utopia « PROPRIÉTÉ & COMMUNS »

Rappel du processus :

Lors de notre Université d'été 2013, le thème de la propriété et des communs a été validé comme thème majeur de travail pour le Mouvement, en vue de l'écriture d'un livre collectif sur le sujet. Nous y avons donc consacré un temps de travail lors du Conseil et de l'Université d'été de 2014, ainsi que lors des derniers Bureaux du Mouvement (phase 1). Nous entrons dans la phase 2, à savoir le travail d'amendements sur la proposition de plan issu de la phase 1, afin que ce plan soit validé lors du prochain Conseil. A l'issue de ce Conseil, le plan de l'ouvrage sera donc validé, et chacun-e pourra proposer du contenu pour les idées reçues et propositions. Ce contenu sera débattu à l'Université d'été 2015.

Calendrier :

- du 02 février au 01 mars : phase d'amendements par les utopien-nes de la proposition de plan (les amendements sont à envoyer sur ce document, surlignés en couleur afin d'être clairement visibles, à myriam@mouvementutopia.org)*
- du 02 au 08 mars : traitement des amendements par les animateurs du groupe de travail*
- du 09 mars au 09 avril : phase d'étude des amendements retenus par les groupes Utopia en région*
- 09, 10 et 11 avril : Conseil d'Utopia*

Vous noterez que certains éléments font déjà débat au sein du groupe de travail qui s'est constitué courant 2013... :-)

Suite à la dernière Université et au dernier Bureau National d'Utopia, il a été préconisé d'essayer de passer d'un plan jusque là axé "recherche" à un plan qui se rapprocherait de nos livres format "Idées reçues & Propositions".

Pour rappel, la première proposition de plan prenait cette forme-là :

- 1 - Perspective historique : construction à travers le temps du concept de propriété privée/déconstruction à travers le temps de la réalité des communs
- 2 - Des alternatives existent au tout-proprétaire (marché/Etat) : rappel d'une réalité de 2 milliards d'êtres humains dépendant encore des communs comme moyens de subsistance

3 - Propositions pour un monde en commun(s)

La proposition est donc aujourd'hui de refondre les parties 1 et 2 et d'en recaser le fond au sein de la déconstruction de différentes idées reçues, et de conserver une partie finale de propositions. À nous de jouer !

Première partie : IDÉES REÇUES

(à compléter et réorganiser si nécessaire – cet ordonnancement sera fait plutôt vers la fin du travail de rédaction, en fonction des textes)

- **La propriété privée est un droit naturel et imprescriptible** (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme) + déconstruction

Remarque : Sur cette question de la déconstruction de l'idée de propriété privée, ne pas oublier que les textes qui sont produits en sa faveur aux 17-18^e siècles ont un contexte qui est bien différent du nôtre et qu'il ne s'agirait pas de commettre un contresens en croyant à une conception anhistorique de la propriété privée. Relire l'un des textes fondateurs de la propriété privée, celui de John Locke (second *Traité du gouvernement civil*), où l'on peut voir - en particulier à chaque fois qu'il énonce ce qui est connu sous le nom de "clause lockéenne" - que son horizon d'espérance est celui d'une planète aux ressources infinies. Et que c'est dans ce cadre-là qu'il construit une justification de la propriété privée (fondée sur le travail personnel) : il ne s'agit pas pour lui de justifier que la propriété prive les autres ; c'est exactement le contraire : il s'agit pour lui que celui qui travaille ne soit pas privé des fruits de son travail. Je ne sais pas jusqu'à quel point cette perspective ne pourrait pas être interprétée comme une exigence de reconnaissance symbolique. C'est pourquoi son argument principal est toujours : je peux bien en être le propriétaire privé mais c'est bien parce que - les ressources étant illimitées - à chacun d'en faire autant. Or ce contexte-là, aujourd'hui, n'est plus. Ce qui était donc une bonne justification de la propriété privée ne peut plus l'être aujourd'hui. Cela ouvre une belle perspective à une critique de la propriété privée dans un monde fini (et par ricochet, cela ajoute un argument supplémentaire à la critique utopienne de la centralité du travail)... et sans plus aucune perspective (décente et responsable) de croissance...

- **La propriété c'est le vol** + déconstruction

- **La propriété, c'est la sécurité/liberté/la condition du bien-être** + déconstruction

- **L'envie d'appropriation/la cupidité font partie des instincts naturels** + déconstruction

- **C'est l'appât du gain personnel qui motive la créativité et le désir d'entreprendre** + déconstruction

- **Les communs, ça ne peut pas marcher (mythe de la "tragédie des communs" véhiculé par Hardin)** + déconstruction

- **Les communs, c'est le communisme ou le collectivisme + déconstruction**
- **Quand on a travaillé toute sa vie, il est normal de pouvoir léguer ses biens à ses enfants (déconstruction de la notion d'héritage) + déconstruction**
- **Le bien public est un bien commun, puisqu'il appartient à l'Etat, et que l'Etat c'est nous + déconstruction**
- **Le commun, ça fonctionne pour internet, le virtuel, Wikipedia, la connaissance, tout ça, mais pour le monde matériel... + déconstruction**
- **Si c'est gratuit/commun etc... c'est forcément moins bien que si c'est privé/propriétaire/privateur + déconstruction**

Remarque : Argument entendu maintes et maintes fois à propos des logiciels libres) : quelques chose de gratuit/libre/commun (appelez ça comme vous le voulez) est moins bien que quelques chose de privé/privateur/propriétaire (à nouveau mettez là le mot que vous voulez). C'est un argument que j'ai toujours entendu à propos des logiciels libres, à savoir que 4 types dans un garage ne peuvent pas faire aussi bien que Microsoft avec des milliards de budgets, depuis quelques années on l'entend un peu moins, plus besoin d'être barbu-e pour utiliser Linux, Firefox ou Wikipédia ont montré au grand public que l'on fait aussi bien. Plus généralement, je crois que c'est un argument de base des capitalistes que de dire que la gestion privatrice est plus efficace que la gestion collective, car les gens cherchent à s'enrichir et donc à optimiser la gestion de leurs biens. Une petite remarque au passage, j'ai utilisé l'expression privateur plutôt que privé/propriétaire, c'est un usage dans le milieu du logiciel libre, que je suggère de généraliser aux bien matériel, voir par exemple

<http://www.april.org/articles/intro/privateur.html>

ou <https://www.gnu.org/philosophy/proprietary/proprietary.fr.html>

- **Les communs, c'est gratuit et accessible à tous sans restriction + déconstruction**
- **Défendre les communs, c'est promouvoir un monde sans propriété + déconstruction**
- **Tout est biens communs, l'air, l'eau, ... et en particulier l'idée que les communs, c'est seulement une question de gestion et donc apolitique, alors que les communs ne peuvent pas être compris sans intégrer les revendications de liberté et d'égalité (les droits de l'homme) + déconstruction**

Deuxième partie : PROPOSITIONS POUR UN MONDE EN COMMUN(S)

- 1. Chaque communauté humaine est libre de définir certains biens comme étant "communs",**

c'est-à-dire qu'ils doivent être gérés par cette communauté collectivement, selon des modalités que la communauté elle-même a élaboré, afin de préserver ce bien ou cette ressource, et d'en partager équitablement les fruits.

Proposition qui rejoint certaines réflexions actuelles sur les communs et notamment celles de personnes comme Violaine Hacker ("Common Good Forum"). Il vaut mieux affirmer le droit des peuples et communautés à gérer collectivement les ressources naturelles que les déclarer d'emblée « biens communs de l'Humanité". En effet, de quel droit déclarerions-nous les semences élaborées par telle peuple (par exemple le quinoa) comme "bien commun de l'Humanité" si ces peuples considèrent que ce sont leur bien commun à eux ? En effet, il y a bien plusieurs niveaux de biens communs selon l'ensemble humain considéré. Le commun ne l'est pas intrinsèquement mais par une décision politique, il est un ensemble de règles d'accès, d'usage et de protection d'une ressource qui amène à penser la propriété autrement que comme un rapport naturaliste, exclusif, inaliénable et imprescriptible du propriétaire à l'objet.

Débat 1 : doit-on privilégier un principe de subsidiarité ou non ? Peut-on parler de « communs de l'Humanité » ?

- principe de subsidiarité active : le bien doit être géré à l'échelle la plus locale possible (par ex. : un cours d'eau à l'échelle du village, la connaissance à l'échelle d'une collectivité plus vaste, voire de l'Humanité, etc.). Cette proposition est plus radicale qu'il n'y paraît, et plus efficace que l'affirmation d'emblée de Biens communs de l'Humanité, puisqu'elle permet tout de suite de saborder des tentatives d'appropriation comme le TAFTA, l'ADPIC, etc.

- Même si ce principe doit être affirmé, il ne peut pas être généralisé, sachant qu'il y a des communs qui nécessitent un engagement mondial. De plus si cette proposition « saborde des tentatives de marchandisation comme TAFTA », elle offre un cadre dans lequel les rapports de forces sont fortement asymétriques entre les entreprises mondiales et les communautés. Est-ce souhaitable ?

Débat 2 : Les propositions de V. Hacker sont en fait une négation du rôle de l'État et du droit, justifiée par l'idée que la bonne volonté de chacun-e suffit à faire le bien de l'humanité. Est-ce la proposition que nous souhaitons formuler ? Les communs ne sont-ils pas plutôt des espaces de négociation interne et avec la puissance publique. Ils ont besoin du cadre législatif, y compris pour le faire bouger et consolider leurs propres formes.

2 - Il est temps de nous inspirer de la « modernité » des peuples traditionnels pour dessiner les contours d'un nouveau paradigme du Buen Vivir : un monde dans lequel la Nature ne peut nous appartenir puisque c'est nous qui lui appartenons (attention à éviter l'angélisme) + élargir aux modèles alternatifs existants à travers l'histoire et le monde, pour quelques exemples mais sans chercher à être exhaustifs

3 - Abolir les droits de propriété lucrative au profit de droits d'usage (on ne peut posséder plus

que ce qu'on peut utiliser ; ex : Auroville) / proposition concrète d'appropriation collective des terres

Proposition réaliste, oui, c'était le coeur de la proposition Pisani en 1977, au moment de la rédaction du programme commun. Elle a été abandonnée par le PS. Ça fonctionne en 4 temps : 1- création d'un grand livre du foncier avec déclaration par le propriétaire de la valeur vénale de sa propriété (bizarrement en France on ne sait pas simplement qui est propriétaire du foncier). 2- taxation forte (entre 3 et 5% de la valeur déclarée) annuellement. Ça fait beaucoup de sous. Ils sont utilisés pour acheter les biens mis en vente par les propriétaires ; d'où, très logiquement le point 3. 3- préemption de l'établissement public foncier local (Pisani le voyait régional, mais ça peut être revu) à la valeur déclarée. 4- l'EPFL gère les biens suivant quelques règles simples basées sur le droit d'usage.

4 - Revaloriser les biens communaux, sectionnaux, le droit d'affouage, de glanage, etc.

Argument contre : D'une part, ces droits existent toujours et sont même renouvelés dans le cadre urbain en faisant l'objet de négociations très intéressantes par exemple autour du partage des denrées alimentaires en fin de vie, mais d'autre part, cette proposition passe à côté de l'essentiel des enjeux actuels des communs environnementaux qui ont changé de nature : l'économie dont il est question est passée d'une logique de subsistance à une logique d'investissement de la nature comme objet d'investissement et de valorisation de services écologiques dans un contexte de crise écologique. Nous sommes passés des communs comme processus de partage de ressources prélevées (affouage, glanage, etc), à des fins de subsistance, à la gouvernance du climat et des ressources énergétiques au travers de modèles de gestion des ressources naturelles et des droits liés aux services écosystémiques.

5 - Créer un cadre institutionnel pour protéger l'inappropriabilité des communs.

Dans les propositions, il pourrait y avoir : un droit d'interpellation de la puissance publique sur sa gestion du patrimoine commun, un droit d'établir des conseils de gouvernance des communs à l'échelle locale/adéquate, le droit de réquisition et d'autogestion populaire des communs (exercice de la subsidiarité), un fond d'interpellation sur le modèle de ce qui est proposé dans le Rapport Bacque/Mechmache....

6 - Penser la complexité pour aller vers une gestion partagée des ressources naturelles : communautés-État-Marché OU co-gestion Etat/Société civile (gouvernance bicéphale) / pluralité des modes de gestion des communs

7 - Repenser la démocratie à partir des communs

Imaginer une fédération de communs (mais ne sommes-nous pas en train de réinventer le communisme soviétique ?) ? Il y a bien entendu une dimension éminemment politique dans cette approche des communs : créer les conditions pour qu'un maximum de personnes puissent se rencontrer localement et se mettent à discuter de gouvernance des ressources vitales, puis à

définir et à décider de ce qui pourrait être fait en communs, permettrait je pense de sortir quelque peu des impasses politiques dans lesquelles nous sommes. Voir à ce sujet les travaux de Michel Bauwens (P2Pfoundation.org).

ENCARTS

- la notion de bien commun de l'Humanité et ses limites